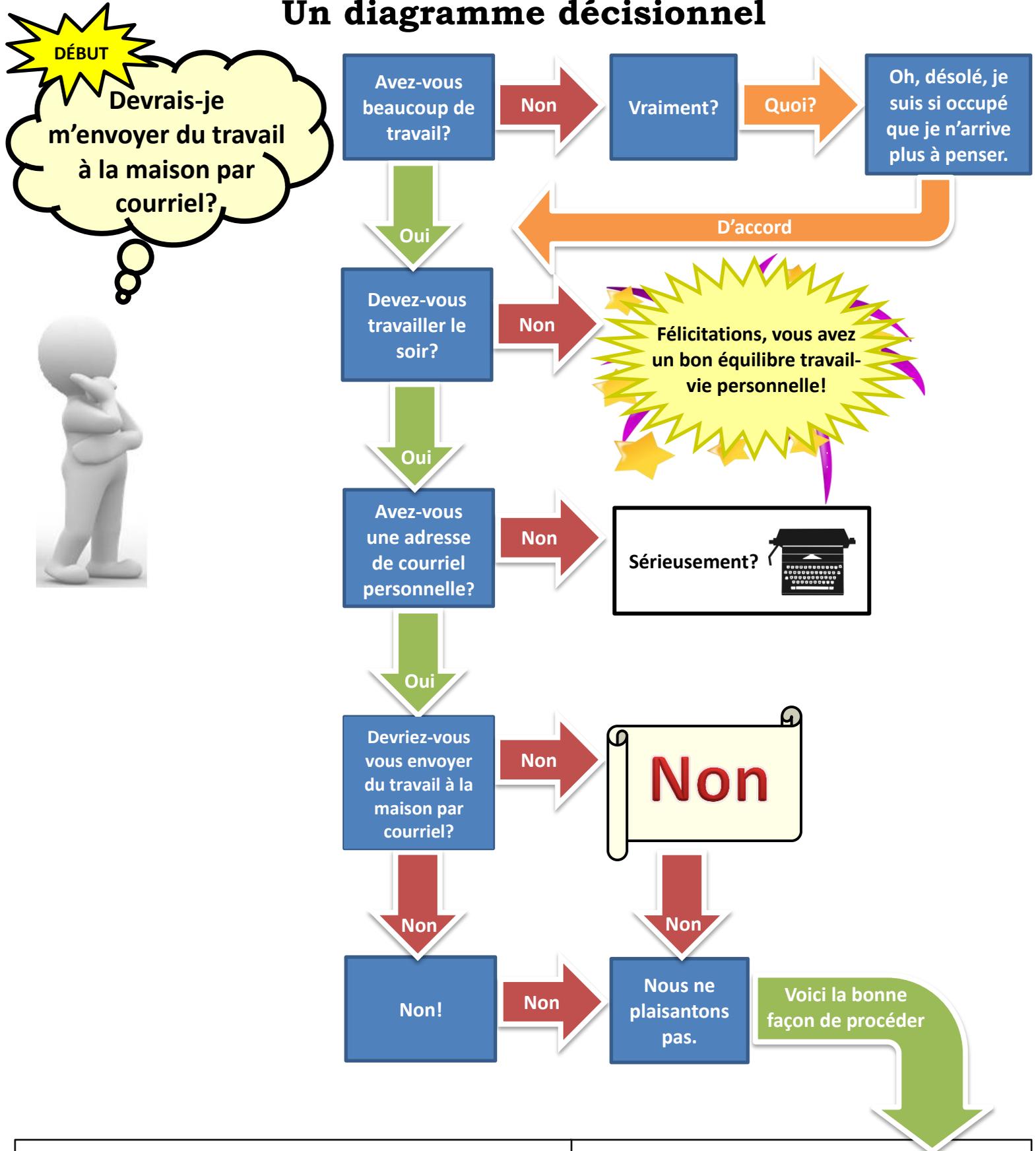


N'ENVOYEZ PAS VOTRE TRAVAIL PAR COURRIEL À LA MAISON

Un diagramme décisionnel



Pourquoi est-ce un risque d'envoyer votre travail par courriel à la maison?

- Vous pourriez envoyer le courriel à la mauvaise personne par mégarde.
- Des cybercriminels peuvent intercepter et lire les courriels une fois que ceux-ci passent le pare-feu ministériel ou ils pourraient compromettre votre compte de courriel personnel et le lire dans à cet endroit.
- Les fournisseurs d'adresses de courriel stockent les courriels sur leurs serveurs en nuage partout dans le monde et effectuent fréquemment des sauvegardes de leurs serveurs. Même si vous supprimez le courriel, l'information pourrait demeurer sur leurs serveurs et sous leur contrôle.

Que devriez-vous faire?

- 1) Obtenez l'approbation de votre gestionnaire.
- 2) On vous remettra l'équipement à utiliser.
 - Clé USB fournie par le Ministère : pour transporter des documents de façon sécuritaire entre le lieu de travail et le domicile et pour travailler sur votre ordinateur personnel.
 - Ordinateur portable : pour vous connecter de façon sécuritaire au réseau électronique à partir de votre domicile au moyen du réseau privé virtuel (RPV).